Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260306-2026_03_03B-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 MARS 2026

Date de la convocation :
26 février 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**9**
Votants	**10**

Secrétaire de séance :
Mme Annie BENION

Le **vendredi six mars deux mille à dix-huit heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle polyvalente de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, M. Jean LE MAGOUROU, M. Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachelle GAUTHO, M. Michel CONNAN, M. René LERAY, M. Sylvain LE PROVOST, M. Erwoann BECEL, Mme Annie BENION.

ETAIT REPRÉSENTÉ : M. Simon BERTHELIN (pouvoir à Mme Annie BENION).

ETAIT ABSENT : Mme Sandrine ALMIN

DÉLIBÉRATION N°2026_03_03
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame la Maire, informe le Conseil Municipal que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur (Maire) et au comptable public (Trésorerie) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260306-2026_03_03B-DE

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	27 457,39€	170 664,28€	198 121,67€
Recettes	7 347,00€	174 206,85€	181 553,85€
Différence entre titres et mandats (+/-)	-20 110,39€	3 542,57€	-16 567,82€
Résultats antérieurs reportés (+/-)	87 636,52€	51 536,10€	139 172,62€
TOTAL	67 526,13€	55 078,67€	122 604,80€
Restes à réaliser (+/-)	-57 120,00€		-57 120,00€
TOTAL : résultat cumulé	10 406,13€	55 078,67€	65 484,800€

Conformément aux dispositions de l'articleL.2121-14 du CGCT, Mme la Maire, en sa qualité d'ordonnateur, présente les comptes, mais elle ne peut ni présider la séance, ni participer aux débats et aux votes, lui interdisant de détenir ou de donner pouvoir.

Madame la Maire passe la présidence à Monsieur jean LE MAGOUROU, adjoint au Maire et quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte financier unique 2025.

Le secrétaire de séance,
Mme Annie BENION
Conseillère municipale

La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire

MAIRIE de PEUMERIT-QUINTIN
22480